

Catégorisation des collèges

Présentation de la méthodologie mise en œuvre

Catégorisation des collèges

1) HISTORIQUE

- Modèle réalisé en 2015 et basé sur la caractérisation de la difficulté sociale des établissements
=> [Calcul de l'IDS : Indice de difficulté sociale](#)
- Rentrée 2016 : 1^{ère} mise en œuvre (données année scolaire 2015-2016)
- Rentrée 2018 : mise à jour des valeurs des indicateurs (données année scolaire 2016-2017)
- Rentrée 2020 : évolution des indicateurs et de leur pondération + réduction nombre de catégories

2) CALCUL DE L'IDS : CRITÈRES RETENUS POUR CHAQUE COLLÈGE

- [3 critères sociaux](#) :
 - ✓ Taux d'élèves boursiers au taux 3
 - ✓ Indice de position sociale (IPS)
 - ✓ Résultats de l'évaluation en début de 6^{ème} (remplaçant en 2020, le % d'élèves en retard en 6^{ème})
- [1 critère territorial](#) :
 - ✓ Indice d'éloignement des collèges (remplaçant en 2020 le % d'élèves résidant en zone rurale)

Catégorisation des collèges >> Focus sur deux critères

IPS indice de position sociale

- Elaboré par la DEPP à partir :
 - ✓ Un croisement des PCS des deux parents
 - ✓ Des données d'étude du panel 2007 prenant en compte :
 - les diplômes des parents,
 - les conditions de vie,
 - le capital culturel,
 - l'ambition scolaire ou les pratiques culturelles

=> **Obtention d'un indice chiffré pour chaque situation**

Indice d'éloignement des collèges

- Classification de la DEPP des collèges selon :
 - ✓ La distance parcourue par les élèves pour se rendre au collège
 - ✓ La part d'élèves résidant dans une commune rurale éloignée ou périphérique
 - ✓ L'offre de formation proposée autour du collège : distances
 - à la formation de seconde générale et technologique,
 - à la formation de seconde professionnelle,
 - au Centre de formation en apprentissage les plus proches,
 - à la Segpa, aux dispositifs ULIS, UPE2A,
 - aux sections linguistiques, etc.
 - ✓ L'éloignement du collège vis-à-vis des équipements sportifs (bassins de natation, gymnases) et culturels (bibliothèques, cinémas-théâtre)

=> **Obtention de l'indice à l'aide d'une analyse en composante principale (combinaison linéaire de toutes les variables retenues)**

Catégorisation des collèges

3) Pondération 2020 des critères

Critère	Poids
Taux d'élèves boursiers au taux 3	30 %
Indice de position sociale (IPS)	30 %
Résultats de l'évaluation en début de 6 ^{ème}	10 %
Indice d'éloignement des collèges	30 %

4) Calcul de l'IDS indice de difficulté sociale

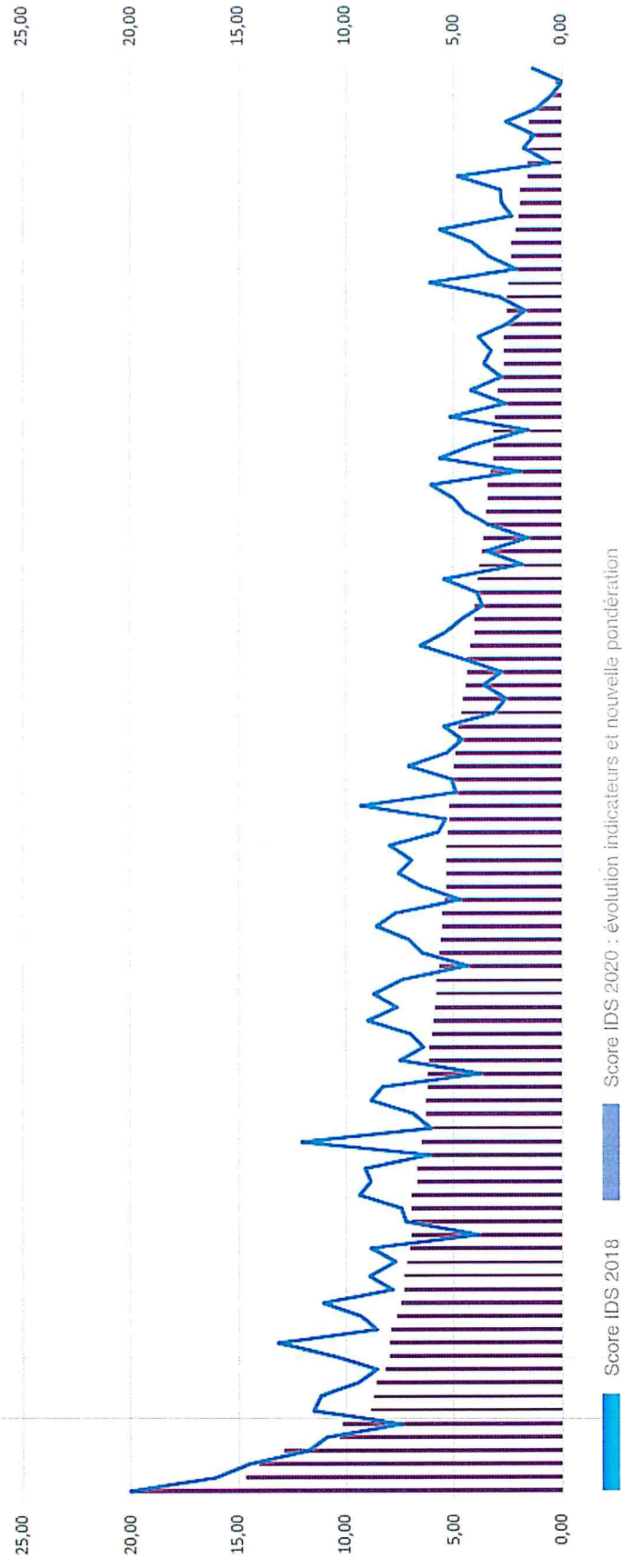
- Calcul d'un score ramené à une note sur 20
=> Classement relatif des collèges

5) Répartition des collèges

- Classement ➡ selon le score de l'IDS
- Répartition en 5 catégories
=> Passage de 8 catégories à 5 pour
supprimer l'effet de lissage ou dilution

Catégories	Etablissements
IDS 1	REP+
IDS 2, 3, 4, 5	Autres EPLE dont REP

Comparaison ancien IDS 2018 et nouvel IDS 2020



Corrélation entre l'IPS et les résultats aux évaluations de début de 6^{ème}

